

**DEPARTEMENT DE LA SOMME**

**COMMUNE  
DE  
SAILLY FLIBEAUCOURT**

**Plan Local d'Urbanisme**

**Projet d'Aménagement  
et de développement  
durable**

**Dossier Approbation**

**B&R Ingenierie**  
18, rue du Chevalier de la Barre  
62800 LIEVIN

**Tel: 03.21.78.55.22 Fax: 03.21.78.99.00**

**80,rue de Marcq - BP 49 - 59441 WASQUEHAL cedex**

**Date:**

**Novembre 2006**



**2.1**

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE : UNE PIECE DU DOSSIER PLU .....</b>	<b>3</b>
1.1	LE CONTEXTE LEGISLATIF .....	3
1.2	LA PHILOSOPHIE D'UN PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE : ....	3
<b>2</b>	<b>RAPPEL DES PRINCIPAUX ELEMENTS DE DIAGNOSTIC QUI CARACTERISENT SAILLY FLIBEAUCOURT .....</b>	<b>4</b>
2.1	LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE .....	4
2.1.1	Démographie, logements.....	4
2.1.2	Économie et emploi.....	4
2.1.3	Équipements .....	5
2.2	L'ENVIRONNEMENT NATUREL .....	5
2.3	L'ENVIRONNEMENT URBAIN.....	5
2.4	LE PAYSAGE .....	6
<b>3</b>	<b>LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA COMMUNE.....</b>	<b>7</b>
3.1	LES AXES DE DEVELOPPEMENT .....	7
3.2	LES OBJECTIFS DU PROJET DE LA COMMUNE .....	8
3.2.1	Axe 1 : Mettre en valeur et préserver le milieu naturel et le cadre de vie de la commune .....	8
3.2.2	Axe 2 : Mettre en valeur l'identité de la commune.....	9
3.2.3	Axe 3 : Favoriser le développement économique et social.....	10
3.2.4	Axe 4 : Diversifier et valoriser l'offre en logements dans le respect du territoire	11

# **1 LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE : UNE PIECE DU DOSSIER PLU**

## **1.1 LE CONTEXTE LEGISLATIF**

Ce sont principalement les articles :

- L 123-1
- R 123-3

Du Code de l'Urbanisme qui définissent le rôle et le contenu du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable a pour objet de définir les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues par la commune pour les années à venir. C'est un document simple et accessible à tous les citoyens et il est totalement inopposable.

Si cela s'avère nécessaire, il peut être complété par des orientations d'aménagement permettant à la commune de préciser les conditions d'aménagement de certains secteurs. Elles sont opposables avec une obligation de compatibilité des projets.

## **1.2 LA PHILOSOPHIE D'UN PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE :**

**Le développement durable c'est « répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».**

C'est une politique qui doit viser comme stratégie à assurer la continuité dans le temps du développement économique et social, dans le respect de l'environnement et sans compromettre les ressources naturelles indispensables à l'activité humaine.

Le développement durable se traduit par un aménagement et un développement du territoire communal qui vise le progrès économique et social, tout en protégeant l'environnement.

Il convient donc de prendre en considération simultanément lors de la réflexion et de la prise de décisions les 3 champs de base du développement durable :

- Les données sociales
- les données économiques
- les données environnementales

## 2 RAPPEL DES PRINCIPAUX ELEMENTS DE DIAGNOSTIC QUI CARACTERISENT SAILLY FLIBEAUCOURT

### 2.1 LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

#### 2.1.1 Démographie, logements

Sailly Flibeaucourt est située à environ 10 km d'Abbeville, et 62 km d'Amiens. Deuxième commune la plus peuplée du Canton de Nouvion, elle possède 947 habitants en 1999. D'une superficie de 1 100 ha, sa densité de population est donc faible (89 hab/km<sup>2</sup>).

Sa population a connu une diminution constante entre 1982 et 1999 (passage de 1 006 à 947 habitants, soit une diminution de 6% de la population de 1982). Toutefois, depuis 1999, la commune connaît une forte augmentation de sa population, puisque la population de 2004 atteint 1 020 voire 1 050 habitants.

Le nombre de logements est quant à lui en augmentation constante depuis 1982. La commune gagne 41 logements en 17 ans, pourtant sa population diminue sur cette période. Ce phénomène est dû à un taux d'occupation (nombre d'habitants par résidence principale) en constante diminution (passage de 3,11 en 1982 à 2,64 en 1999). De nombreux logements ont également été construits depuis 1999.

- **Afin de poursuivre cette tendance positive de ces dernières années dans l'évolution de la population, Sailly Flibeaucourt se doit à la fois de retenir les habitants actuels de la commune et d'accueillir de nouvelles populations, jeunes de surcroît. Assurer la continuité du parcours résidentiel en sera alors un des objectifs.**

#### 2.1.2 Économie et emploi

Le taux d'activité de la commune de Sailly Flibeaucourt a augmenté depuis 1982 (passage de 41,8 à 45 %). Durant cette période, le taux de chômage a fortement augmenté pour atteindre un taux élevé de 19,2 %, largement supérieur au taux de chômage départemental (15,6% en 1999).

Le nombre d'emplois présents sur le territoire communal est de 276, et le taux d'emploi (Nombre d'emplois / Pop active) est de 0,65 ce qui est relativement faible, la commune offre moins d'emplois qu'elle ne possède d'actifs.

Les activités présentes sur le territoire communal sont pour l'essentiel des services (l'aire de service de la Baie de Somme offre 26 emplois) et des exploitations agricoles qui sont en 2004 au nombre de 13.

- **Dans l'avenir, il s'agit de conforter cette position centrale forte de la commune au niveau du canton, en permettant la pérennité des différents secteurs d'activités présents sur le territoire, en leur offrant la possibilité de s'étendre et en étant en capacité d'en accueillir de nouvelles.**

### 2.1.3 Équipements

Sailly Flibeaucourt offre à sa population les principaux équipements et services de proximité nécessaires à la vie quotidienne (école, bureau de poste, boulangerie, médecin généraliste, pharmacie...). La commune d'Abbeville permet aux habitants de Sailly Flibeaucourt de disposer de tout ce dont ils ont besoin à moins de 10 km de leur domicile.

- **La commune, si elle compte s'agrandir, devra tout mettre en œuvre pour assurer la qualité de vie dont les habitants bénéficient actuellement.**

## 2.2 L'ENVIRONNEMENT NATUREL

Le milieu naturel présent sur la commune est à la fois le fait de l'activité agricole (champs, pâtures...) qui couvre plus de 60 % du territoire, de vastes espaces boisés et de nombreux bosquets qui ponctuent les espaces agricoles sur près de 15% du territoire. L'ensemble de ces éléments, même s'ils ne sont pas concernés par des protections strictes sont de qualité et offrent à la commune de Sailly Flibeaucourt un cadre de vie agréable et

- **Encore bien présent et relativement diversifié, le milieu naturel de la commune devra être protégé par des prescriptions particulières. Il conviendra également de définir les espaces d'extension dans un souci de préservation et d'amélioration de ce milieu naturel.**

## 2.3 L'ENVIRONNEMENT URBAIN

La commune s'est développée sous forme de deux hameaux, Sailly, au Nord, et Flibeaucourt, au Sud. L'urbanisation s'est ensuite organisée de façon linéaire le long de la rue reliant les communes du Titre et Port le Grand. Enfin, plus récemment, les constructions se sont développées en profondeur, en arrière des voies principales, par le biais principalement de lotissements, mais également en sortie de village, le long des routes, sous forme de pavillons individuels.

Certains bâtiments et monuments sont remarquables, du point de vue de leur qualité et de leur importance. C'est par exemple le cas de la mairie, de l'église, d'un château actuellement occupé par l'Hôtel des Charmilles. Toutefois, aucun d'entre eux n'est classé ou inscrit monument historique.

Le milieu urbain est également marqué par une morphologie du bâti caractéristique des communes rurales et littorales de Picardie. En effet, de nombreuses fermes sont rénovées et représentent l'image de la commune.

- **Il conviendrait de maîtriser au mieux l'extension afin d'obtenir une meilleure organisation du territoire qui laissera transparaître une image homogène et bien structurée de la commune, tout en préservant les caractéristiques de l'habitat existant.**

## 2.4 LE PAYSAGE

Le paysage de Saily Flibeaucourt est relativement varié, non seulement du point de vue espace naturel/espace urbain, mais également au sein même de ceux-ci.. Tout d'abord le paysage naturel qui occupe la majorité du territoire, est composé de nombreux bois et bosquets, de pâtures et parcelles toujours en herbe et de vastes espaces de cultures. La mixité dans la typologie et la morphologie du bâti procure à la commune un paysage urbain hétérogène.

Quelques éléments marquent fortement le panorama de la commune, il s'agit de l'autoroute A16, qui crée une véritable barrière visuelle vers les espaces de la Baie de Somme ; de l'éolienne, située à proximité de l'aire de service de l'autoroute ; des châteaux d'eau, au Nord de Saily, sur des hauteurs relativement importantes ; et des bâtiments industriels tels que Vachette, ou Poumarèdes actuellement désaffecté.

- **Saily Flibeaucourt se caractérise par un paysage dominé par un milieu naturel très présent (agriculture dominante, espaces boisés, jardins...) opposé à un village rue. Ces paysages nécessitent une attention toute particulière notamment lors de la définition des zones d'extension. Le projet de la commune devra alors porter une attention particulière aux entrées de ville qui constituent des espaces sensibles et stratégiques ainsi qu'aux cônes de vision qui existent sur l'espace urbain et certains éléments remarquables depuis les hauteurs de la commune.**

## **3 LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA COMMUNE**

### **3.1 LES AXES DE DEVELOPPEMENT**

Le projet de la commune a alors été élaboré à partir du diagnostic suivant quatre axes d'actions stratégiques. Chacun de ces axes trouve une déclinaison en terme d'objectifs et d'actions à mettre en œuvre :

#### **Axe 1 : Mettre en valeur et préserver le milieu naturel et le cadre de vie de la commune :**

- Préserver les espaces boisés existants,
- Entretien des espaces publics et privés de détente, et les jardins d'agrément,
- Permettre une gestion des entrées de ville pour agrémenter le paysage,
- Tenir compte du captage d'eau potable et de ses périmètres de protection,
- Permettre la pérennisation de l'activité agricole par la sauvegarde des espaces de pâture en périphérie proche des zones urbanisées et des fermes et par la protection des vastes espaces de culture,

#### **Axe 2 : Mettre en valeur l'identité de la commune :**

- Préserver les perspectives visuelles sur l'église,
- Mettre en scène l'école et la Mairie depuis les accès sur la rue,
- Maintenir la percée visuelle entre la mairie et le Bois de Cantate,
- Assurer la mise en valeur de l'Hôtel des Charmilles
- Restaurer et préserver au maximum l'habitat ancien de la commune,

#### **Axe 3 : Favoriser le développement économique et social :**

- Préserver les nombreux sièges d'exploitation agricole,
- Soutenir les activités économiques existantes,
- Permettre l'accueil d'éoliennes sur le territoire communal,
- Renforcer les pôles sportifs et d'enseignement,
- Valoriser l'aire d'autoroute, atout économique et touristique pour la commune.

#### **Axe 4 : Diversifier et valoriser l'offre en logements dans le respect du territoire :**

- Organiser les espaces périphériques : densifier les pôles d'extension existants,
- Créer de nouveaux secteurs d'extension, dans le but de développer une offre d'habitat diversifiée et équilibrée en complément de l'existant,
- Préserver les bâtiments et sites remarquables de la commune,
- Tenir compte de la présence de l'autoroute A16, classée voie bruyante, dans les projets d'extension de la commune.

## 3.2 LES OBJECTIFS DU PROJET DE LA COMMUNE

### 3.2.1 Axe 1 : Mettre en valeur et préserver le milieu naturel et le cadre de vie de la commune

- Préserver les espaces boisés existants,

La commune possède de vastes espaces boisés : le Bois de Cantate, la Garenne, le Bois Planté, le Bois Dupuis... , mais également des bosquets éparses, répartis sur les terres agricoles. Ces éléments sont de qualité et présentent un intérêt certain pour la commune, son cadre de vie et son paysage.

La préservation de ces espaces semble être indispensable. Cela passera par un classement en Espaces Boisés Classés de la plupart de ces milieux.

- Entretien des espaces publics et privés de détente, et les jardins d'agrément,

La commune possède quelques espaces de détente au cœur des zones urbanisées. Même s'il s'agit principalement de parcs privés (Parc de l'Hôtel des Charmilles, Parc de la Mairie, l'aire de Service de la Baie de Somme), la place du stade, la place Stremier et l'espace public face à la mairie occupent une position importante dans la qualité de vie des habitants de Sailly Flibeaucourt. Il est alors nécessaire de préserver et entretenir ces lieux de détente pour la population de la commune.

A proximité de la mairie se trouvent également des jardins familiaux. La mairie souhaite conserver cet espace et inciter les propriétaires à les entretenir.

- Permettre une gestion des entrées de ville pour agrémenter le paysage,

Les entrées de ville sont la vitrine d'une commune. L'image de celle-ci est donnée par les aménagements qui y sont réalisés : sécurité, signalisation, mobilier urbain, présence de fleurs.... Sur la commune de Sailly Flibeaucourt, certaines entrées ne reflètent pas le cadre et la qualité de vie qu'elle offre à ses habitants. Un traitement simple pourra alors y être établi.

- Tenir compte du captage d'eau potable et de ses périmètres de protection,

Il existe un captage d'eau potable sur la commune de Sailly Flibeaucourt. Celui-ci est localisé au Nord, au niveau des châteaux d'eau. Des périmètres de protection réglementent les constructions dans des espaces sensibles, où les pollutions seraient susceptibles d'atteindre la nappe qui alimente le captage. Il sera alors indispensable de tenir compte de la présence de ce captage dans la définition des zones d'extension. .

- Permettre la pérennisation de l'activité agricole par la sauvegarde des espaces de pâture en périphérie proche des zones urbanisées et des fermes et par la protection des vastes espaces de culture.

L'agriculture constitue une activité économique à part entière.

Même si elles concernent moins de monde que dans le passé, elle continue à être dynamique et performante, du fait des bonnes conditions naturelles et présente dans tous les domaines de production (céréales, cultures industrielles, élevage,...).

Les sièges d'exploitation sont situés dans le tissu urbain. Elles constituent un atout pour l'image rurale de la commune et l'entretien des paysages, mais cependant ce caractère urbain peut devenir une contrainte.

En effet, le bon fonctionnement de l'agriculture s'oppose souvent au développement urbain. L'urbanisation s'étend aux dépens des terres.

**Le projet communal favorise la préservation de l'agriculture en limitant et maîtrisant les extensions urbaines.**

**Tout au long de son élaboration, cette préoccupation se traduit par des échanges constants avec les représentants locaux du monde agricole pour définir les principes d'extensions urbaines, préserver les plaines agricoles homogènes situées en périphérie du territoire communal en liaisons avec les espaces des communes limitrophes et prendre garde à ce que ces espaces d'extension ne bloquent pas les arrières des exploitations et les accès aux pâtures attenantes.**

### **3.2.2 Axe 2 : Mettre en valeur l'identité de la commune**

- Préserver les perspectives visuelles sur l'église,

En général, dans la majorité des communes françaises, l'église occupe une position centrale dans le tissu urbain. A Saily Flibeaucourt elle se situe en proue de la commune. Cette position, ainsi que les vues que l'on a sur celle-ci sont à conserver et mettre en valeur. Les constructions le long de la rue de l'église seront donc réfléchies afin de ne pas endommager les perspectives sur ce monument.

- Mettre en scène l'école et la Mairie depuis les accès sur la rue,

La mairie et l'école sont localisés le long de l'axe principal de la commune. Pourtant, en traversant Saily, l'automobiliste les perçoit peu. Or, la qualité architecturale de ces bâtiments devrait être mise en valeur et indiquée. La mise en scène de ces éléments forts est un des objectifs de la commune.

- Maintenir la percée visuelle entre la mairie et le Bois de Cantate,

L'espace situé en face de la mairie offre une percée visuelle importante vers le Bois de Cantate. Cet espace n'est à l'heure actuelle pas suffisamment mis en valeur. Des

aménagements permettraient d'en améliorer la qualité, le paysage et de le faire apparaître depuis la rue.

- Assurer la mise en valeur de l'Hôtel des Charmilles

Actuellement, l'Hôtel des Charmilles est implanté dans un bâtiment présentant un intérêt architectural certain. Actuellement bien sauvegardé et mis en valeur grâce à la gestion de l'Hôtel, la commune souhaite le maintien de l'entretien de ce château.

- Renforcer et restaurer au maximum l'habitat ancien de la commune,

La commune possède un patrimoine bâti remarquable en ce qui concerne l'habitat ancien. On rencontre à la fois des fermes typiques du littoral picard, blanchies à la chaux avec les volets peints de couleur vives, et des maisons bourgeoises issues de l'agriculture ou des entreprises de serrurerie.

Il faudra alors préserver l'habitat ancien de centre bourg dans sa typologie et morphologie en favorisant l'idée de conserver un fort caractère rural à la commune.

### **3.2.3 Axe 3 : Favoriser le développement économique et social**

- Préserver les nombreux sièges d'exploitation agricole,

Il existe 13 sièges d'exploitations sur la commune. L'activité agricole étant la principale de Saily Flibeaucourt, il est indispensable de la préserver. La commune permettra alors aux agriculteurs de maintenir leur activité, notamment par l'autorisation d'extensions de leurs bâtiments agricoles et la préservation des liaisons avec les pâtures attenantes.

- Soutenir les activités économiques existantes,

La commune propose peu d'emplois à sa population. Les activités économiques porteuses d'emplois sont à préserver, soutenir, et renforcer. Il faudra également permettre à de nouvelles entreprises de s'implanter à Saily afin de proposer du travail habitants présents et aux nouveaux arrivants.

- Permettre l'accueil d'éoliennes sur le territoire communal,

La commune souhaite implanter des éoliennes sur son territoire. Cela permettra à Saily de s'inscrire dans une démarche de développement durable et de se munir d'une activité économique en plein essor et source d'emploi.

Les espaces situés sur les hauteurs de la commune, principalement au Sud, seront alors susceptibles de recevoir les éoliennes, principalement au Sud du territoire.

- Renforcer les pôles sportifs et d'enseignement,

Comme il a été précisé dans le diagnostic du rapport de présentation, le niveau d'équipement de Saily Flibeaucourt est globalement satisfaisant.

Toutefois, la commune souhaite d'agrandir et accueillir de nouveaux habitants. Elle a anticipé et d'ores et déjà créé une nouvelle classe dans son école afin d'y accueillir les nouveaux résidents.

Des terrains sont disponibles à proximité du stade. Afin de conforter les équipements et la qualité de vie, la commune pourra y créer un équipement sportif (plateau multisport, vestiaires, salle de sports, terrains de tennis).

- Valoriser l'aire d'autoroute, atout économique et touristique pour la commune.

L'aire de service de la Baie de Somme apporte à la fois des emplois (restauration, entretien...) et favorise le tourisme (belvédère..). La commune se doit alors de la mettre en valeur, simplement par une signalétique particulière (panneaux marrons de signalisation culturelle) ou plus précisément par la diffusion de messages, d'avertissements de la présence de cet atout pour son territoire.

### **3.2.4 Axe 4 : Diversifier et valoriser l'offre en logements dans le respect du territoire**

- Organiser les espaces périphériques : densifier les pôles d'extension existants,

Les constructions plus récentes, réalisées à la fois en périphérie du centre ancien, et le long des axes de circulation ont laissé des dents creuses et des friches urbaines. Le long de la rue des Ecoles, de la rue Saint Honoré ou encore de la rue de Cantate. Il conviendra de diversifier et de combler ses espaces ou les superficies disponibles sont relativement importantes.

- Créer de nouveaux secteurs d'extension, dans le but de développer une offre d'habitat diversifiée et équilibrée en complément de l'existant,

Le Plan Local d'Urbanisme doit permettre la mise en oeuvre d'une politique équilibrée et diversifiée de l'habitat. Il doit répondre à la fois aux besoins quantitatifs et à la demande qualitative de logements.

#### ➤ Les besoins quantitatifs :

D'ici à 2015, les besoins quantitatifs dans le domaine de l'habitat ont été estimés entre 90 et 109 logements. Cet objectif doit permettre un maintien de la population communale de 2004.

#### ➤ Les impératifs qualitatifs :

Cet effort de construction doit nécessairement prendre en compte :

- la diversité, notamment par l'introduction de logements sociaux dans le tissu existant comme cela a déjà été le cas ;
- la qualité, en inscrivant les futures opérations dans un maillage espaces verts/espaces publics, et en utilisant l'habitat ancien typique de la commune comme référence pour les constructions nouvelles.

**Le projet voulu par la commune permet de maintenir et de conforter une diversité dans les fonctions urbaines et dans la mixité de l'espace bâti de la commune.**

En effet, le projet favorise le maintien et le développement des activités au centre de la commune mais aussi un développement limitant l'étalement le long des axes et donc à proximité immédiate des équipements existants.

- Préserver les bâtiments et sites remarquables de la commune,

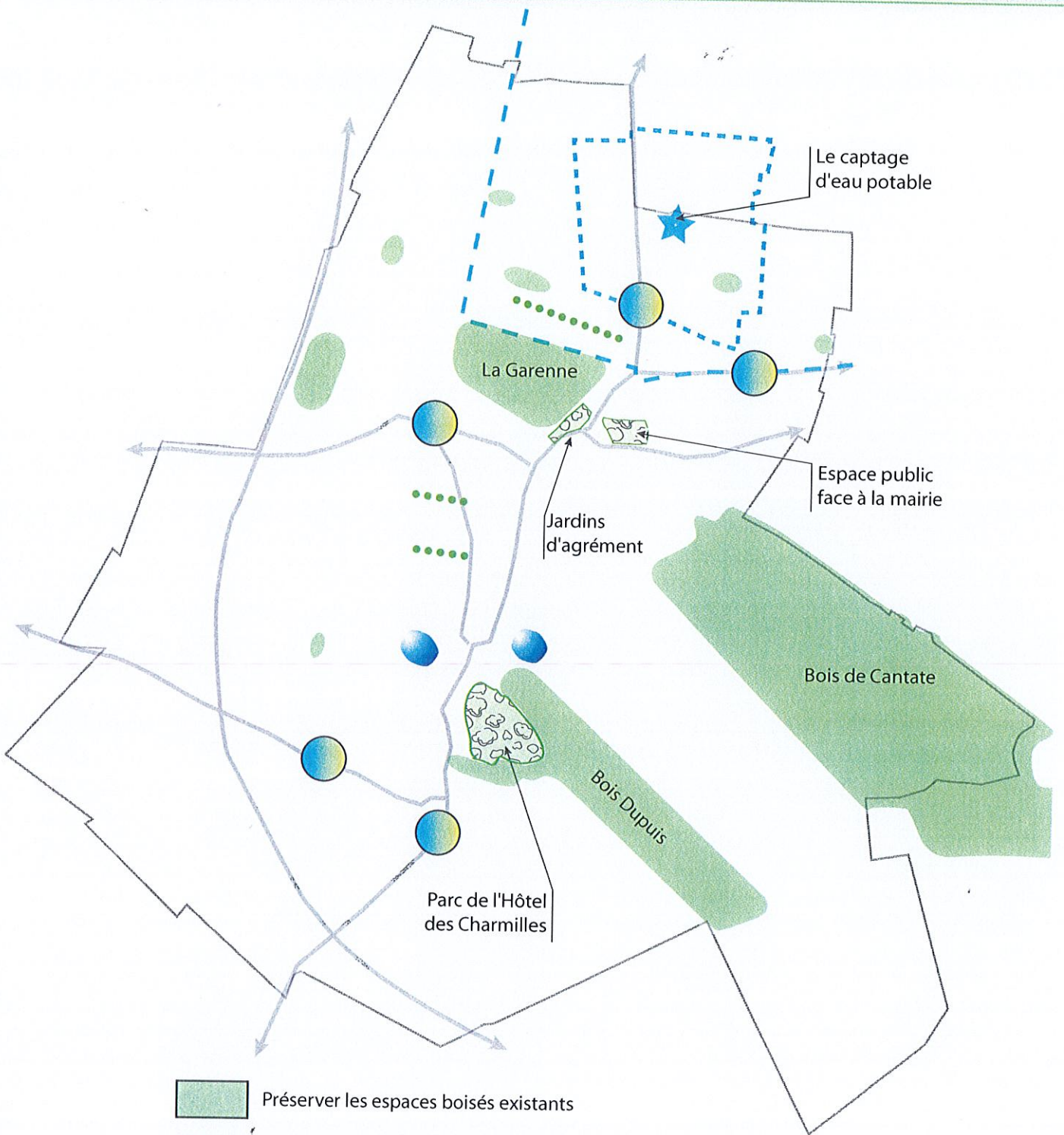
La qualité urbaine participe de façon primordiale à l'attractivité du territoire communal. Elle est développée afin de lutter contre la déqualification des espaces urbains.


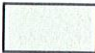





Une attention particulière est portée aux :

- **Sites urbains historiques**, notamment en garantissant la préservation et la valorisation des espaces présentant un intérêt particulier, notamment à proximité des édifices remarquables tels que l'église, la Mairie, l'école, l'Hôtel des Charmilles ;
- **Espaces publics**, en continuant les efforts de qualification des voiries déjà engagés dans le village, en protégeant et en développant les liaisons piétonnières ;
- **Entrées dans le bourg**, qui constituent des espaces plus sensibles du point de vue paysager et sur lesquels un traitement particulier devra être développé lors des opérations d'urbanisation future des espaces adjacents, en particulier aux entrées et sorties Est et Sud de la commune.
- **Sites remarquables**, tels que le belvédère, l'éolienne située sur l'aire de Service de la Baie de Somme, qui offrent à la commune une identité nouvelle.
- Tenir compte de la présence de l'autoroute A16, classée voie bruyante, dans les projets d'extension de la commune.

L'autoroute A16, qui traverse la commune du Nord au Sud, et coupe le territoire à l'Ouest de l'espace urbanisé est une voie classée bruyante. Des dispositions particulières s'appliquent dans une bande de 300 mètres de part et d'autre de l'axe de la voie. Les zones d'extensions devront alors tenir compte de cet élément important et de ce fait la commune devra limiter son étalement de ce côté.

Mettre en valeur et préserver le milieu naturel  
et le cadre de vie de la commune

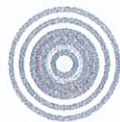


-  Préserver les espaces boisés existants
-  Entretien des espaces de détente et des jardins d'agrément
-  Créer des cheminements piétons
-  Traiter les entrées de ville
-  Implanter des bassins de rétention
-  Mise en place et conservation de bandes enherbées et plantation de haies
-  Tenir compte du captage d'eau potable et de ses périmètres de protection

# Mettre en valeur l'identité de la commune



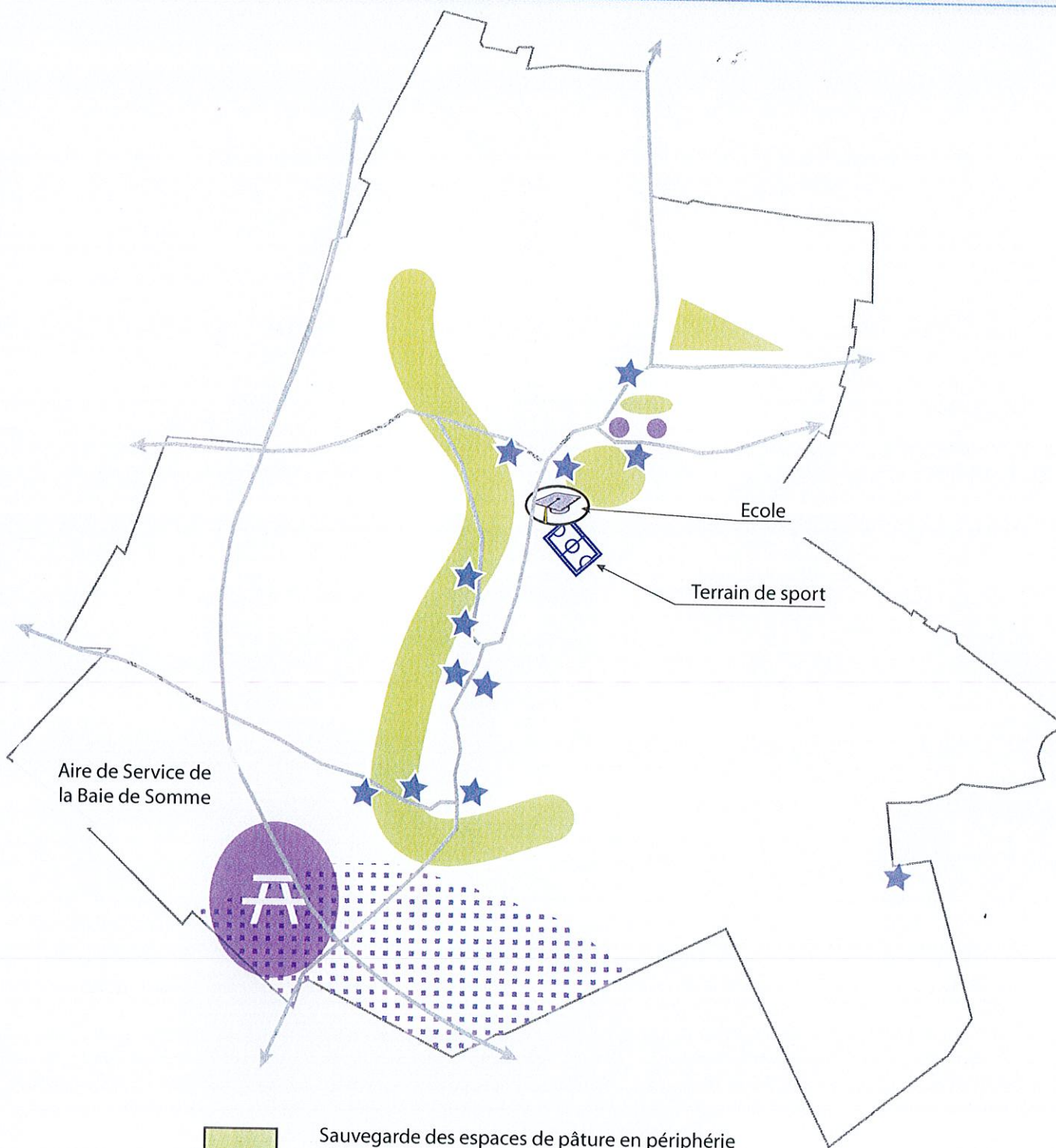
Préserver les perspectives visuelles vers l'Eglise



Mettre en scène l'Ecole et la Mairie



Mettre en valeur la percée visuelle entre le Bois de Cantate et la Mairie



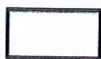
Aire de Service de la Baie de Somme

Ecole

Terrain de sport



Sauvegarde des espaces de pâture en périphérie des espaces urbanisés, attenantes aux fermes



Protection des vastes espaces de cultures



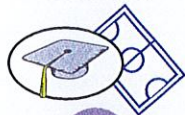
Préserver les sièges d'exploitation agricole



Valoriser les activités économiques existantes



Permettre l'accueil d'éoliennes sur le territoire

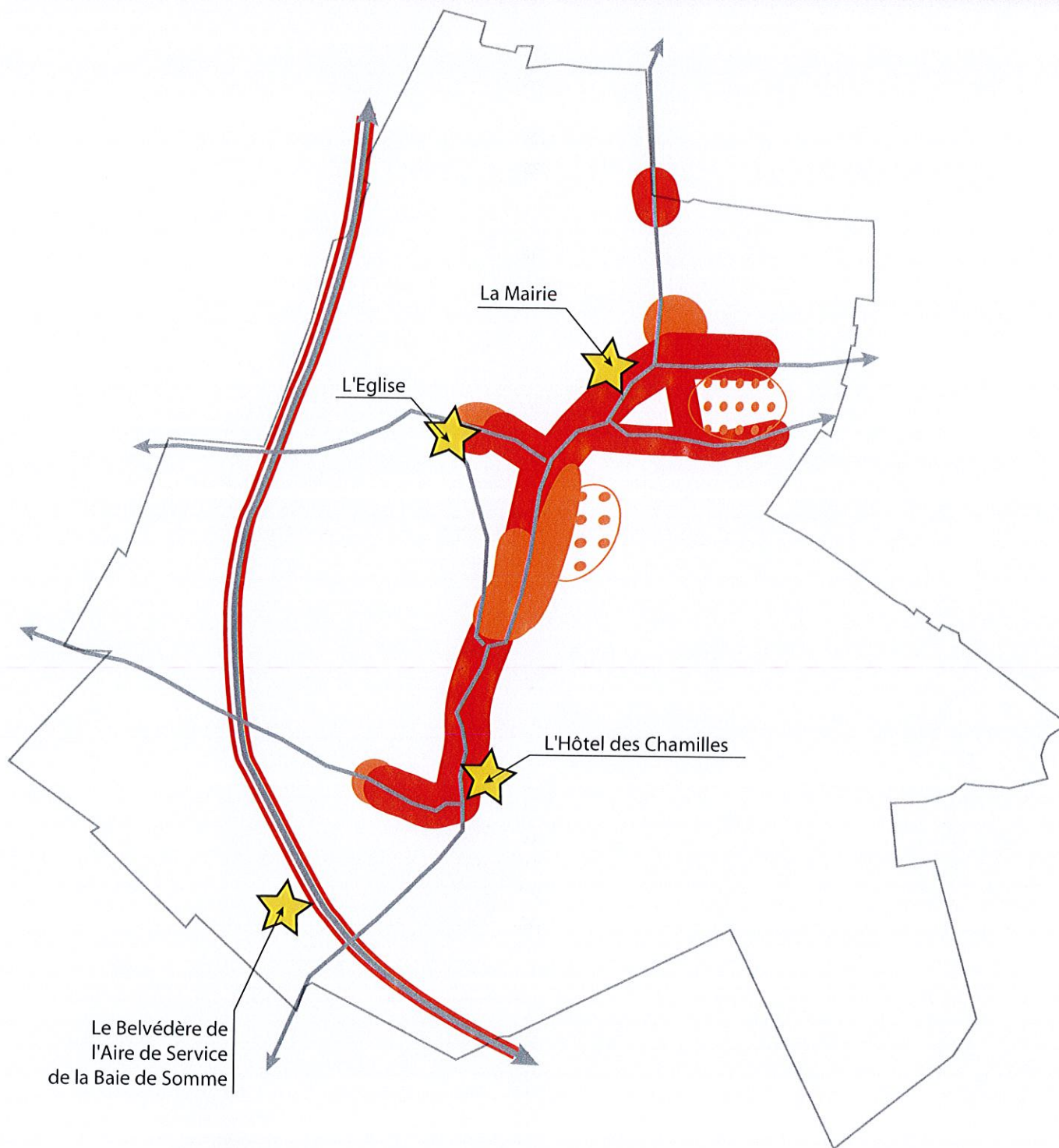


Renforcer les pôles sportifs et d'enseignement



Valoriser l'aire de Service de l'autoroute A16 pour son intérêt économique et touristique (restaurant, belvédère...)

## Diversifier et valoriser l'offre en logements dans le respect du territoire



Renforcer et restaurer au maximum l'habitat ancien de la commune



Densifier les zones d'extensions existantes



Créer de nouveaux secteurs d'extension

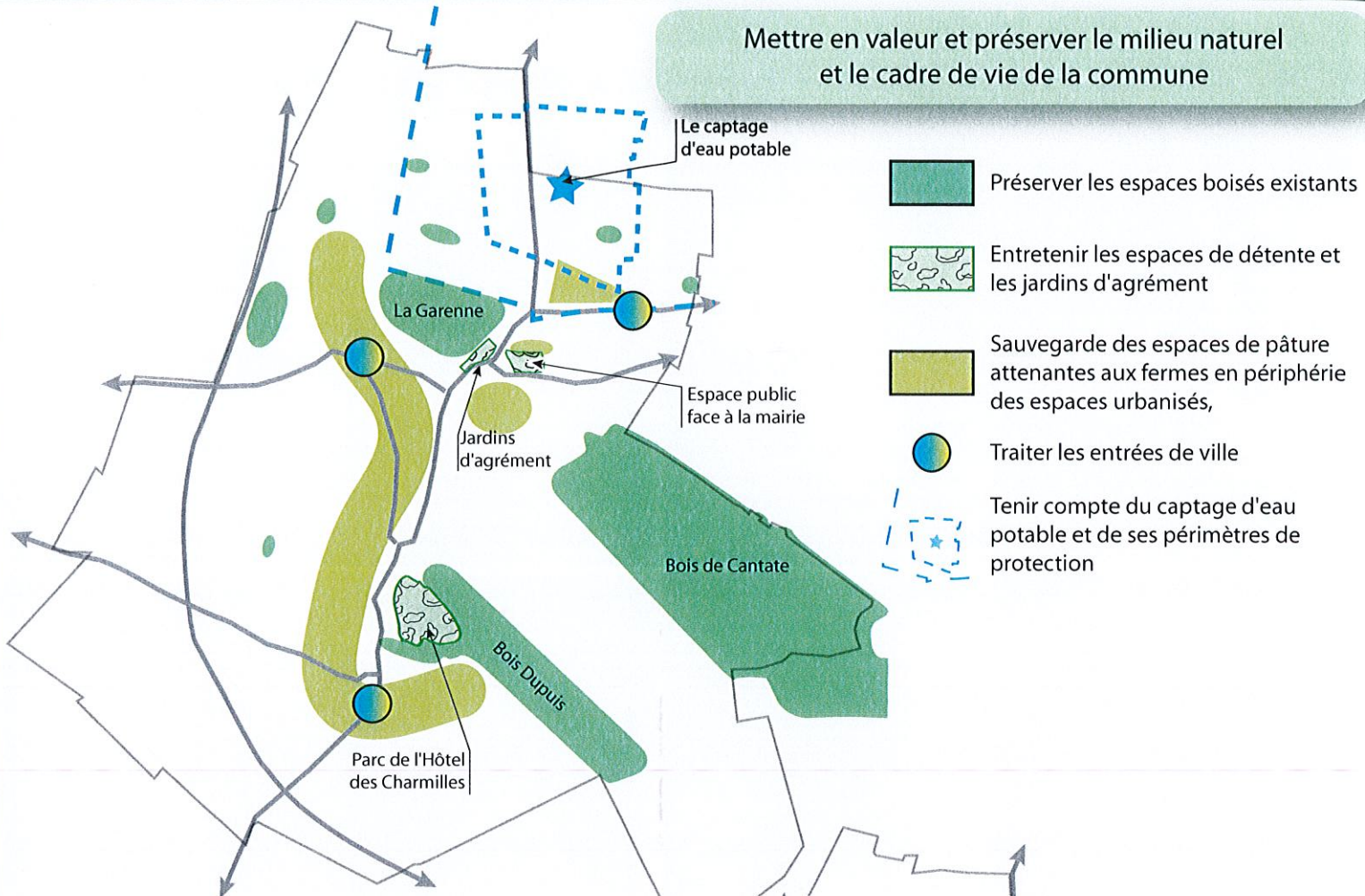


Préserver les sites et bâtiments remarquables



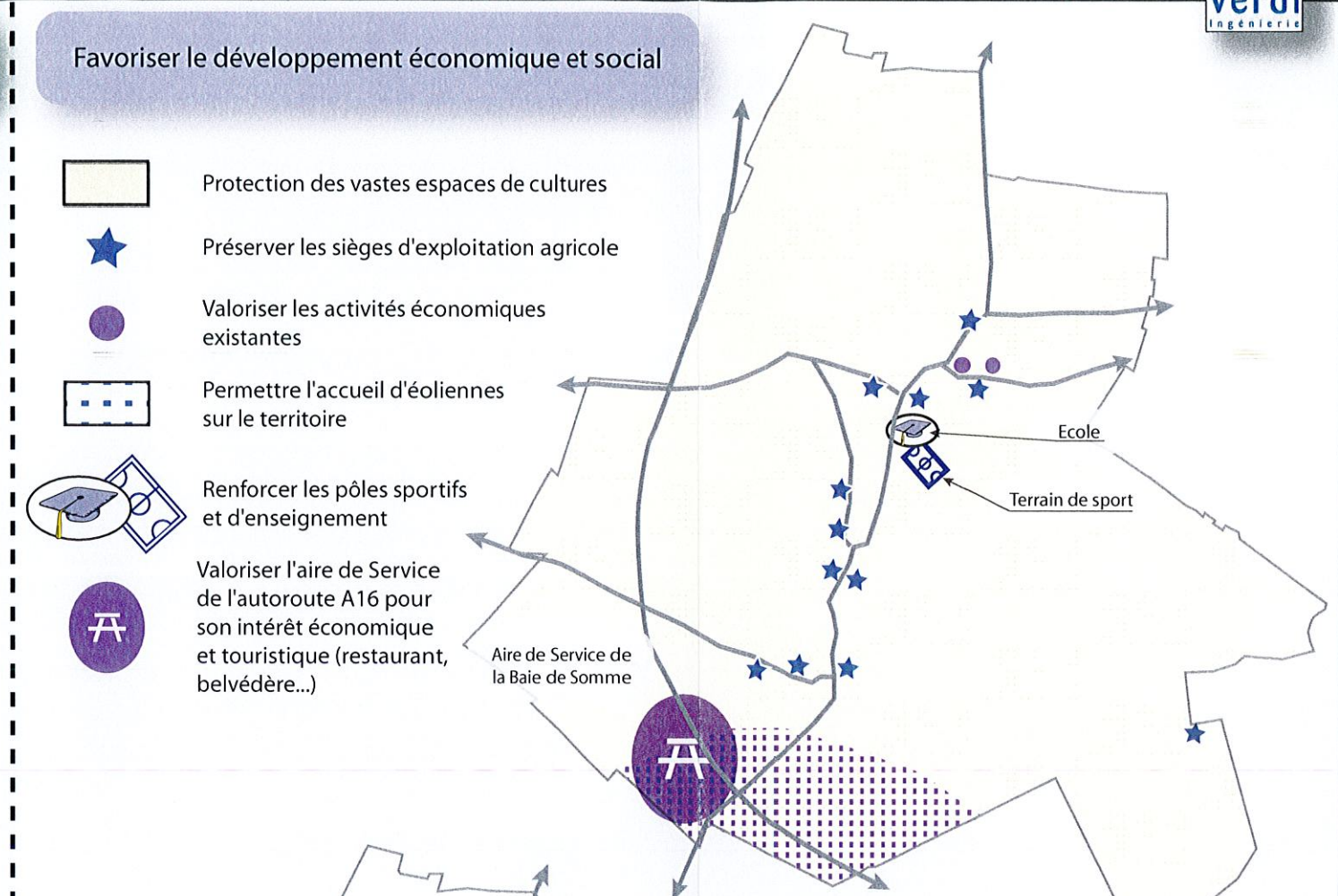
Tenir compte de la présence de l'autoroute A16, classée voie bruyante, dans les projets d'extension de la commune

Mettre en valeur et préserver le milieu naturel et le cadre de vie de la commune



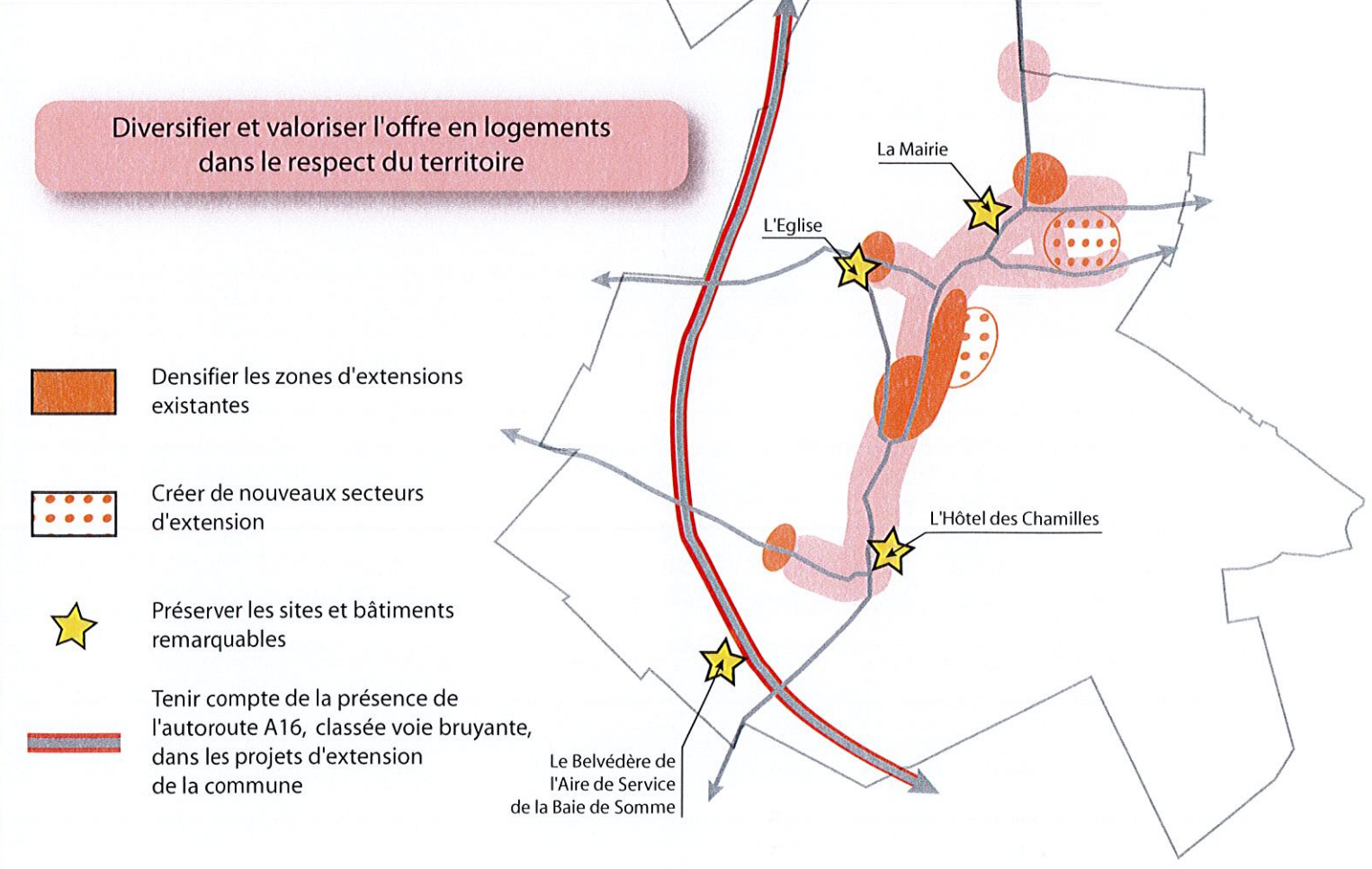
- Préserver les espaces boisés existants
- Entretien des espaces de détente et les jardins d'agrément
- Sauvegarde des espaces de pâture attenants aux fermes en périphérie des espaces urbanisés,
- Traiter les entrées de ville
- Tenir compte du captage d'eau potable et de ses périmètres de protection

Favoriser le développement économique et social



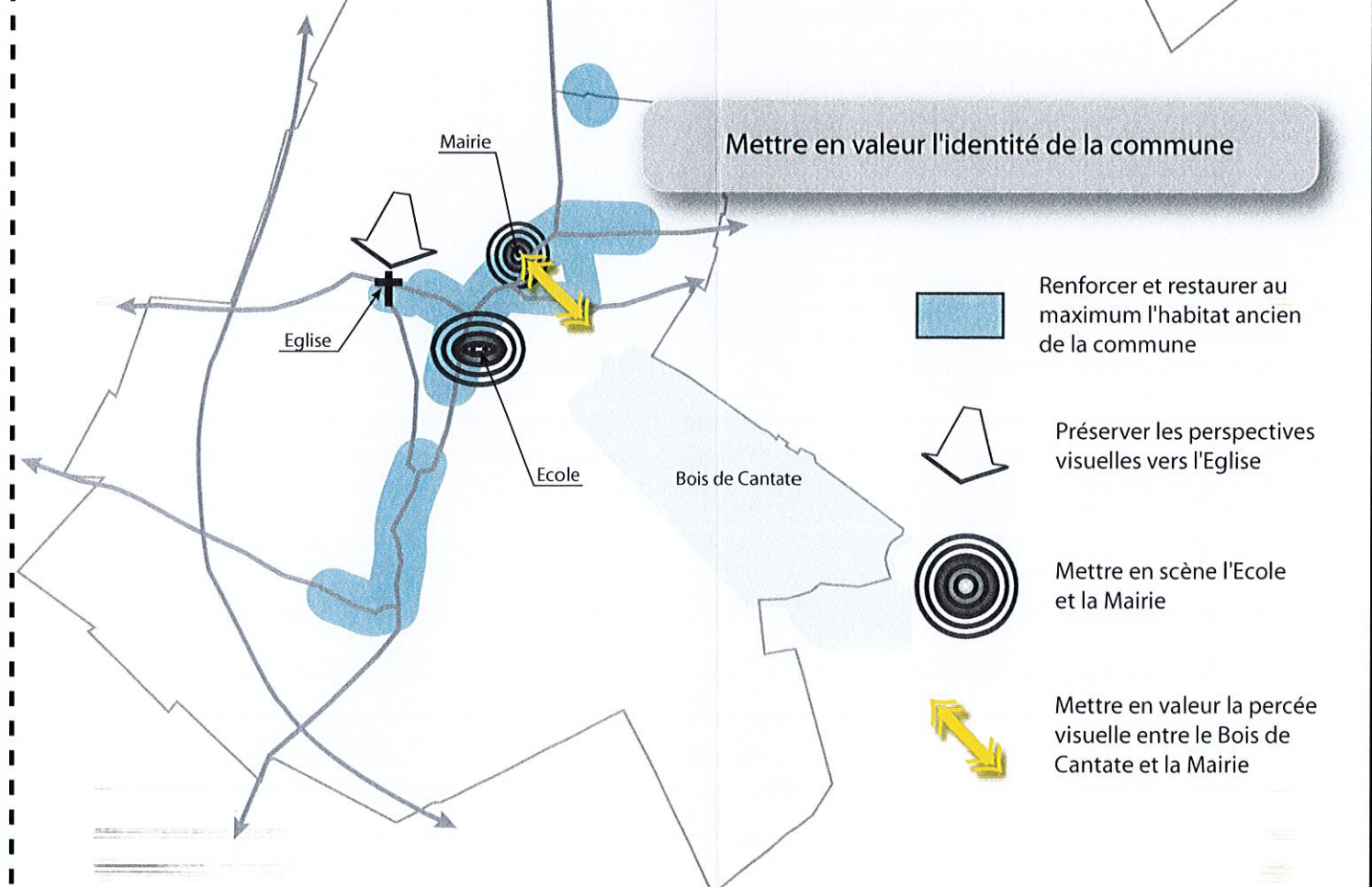
- Protection des vastes espaces de cultures
- Préserver les sièges d'exploitation agricole
- Valoriser les activités économiques existantes
- Permettre l'accueil d'éoliennes sur le territoire
- Renforcer les pôles sportifs et d'enseignement
- Valoriser l'aire de Service de l'autoroute A16 pour son intérêt économique et touristique (restaurant, belvédère...)

Diversifier et valoriser l'offre en logements dans le respect du territoire



- Densifier les zones d'extensions existantes
- Créer de nouveaux secteurs d'extension
- Préserver les sites et bâtiments remarquables
- Tenir compte de la présence de l'autoroute A16, classée voie bruyante, dans les projets d'extension de la commune






Mettre en valeur l'identité de la commune




- Renforcer et restaurer au maximum l'habitat ancien de la commune
- Préserver les perspectives visuelles vers l'Eglise
- Mettre en scène l'Ecole et la Mairie
- Mettre en valeur la percée visuelle entre le Bois de Cantate et la Mairie





# LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE SAILLY FLIBEAUCOURT

## Mettre en valeur et préserver le milieu naturel et le cadre de vie de la commune





-  Préserver les espaces boisés existants
-  Entretenir les espaces de détente et les jardins d'agrément
-  Sauvegarde des espaces de pâture en périphérie des espaces urbanisés, attenants aux exploitations
-  Traiter les entrées de ville
-  Tenir compte du captage d'eau potable et de ses périmètres de protection

-  Renforcer et restaurer au maximum l'habitat ancien de la commune

## Favoriser le développement économique et social

-  Protection des vastes espaces de cultures
-  Préserver les sièges d'exploitation agricole
-  Valoriser les activités économiques existantes
-  Permettre l'accueil d'éoliennes sur le territoire
-  Renforcer les pôles sportifs et d'enseignement
-  Valoriser l'aire de Service de l'autoroute A16 pour son intérêt économique et touristique (restaurant, belvédère...)

## Diversifier et valoriser l'offre en logements dans le respect du territoire

-  Densifier les zones d'extensions existantes
-  Créer de nouveaux secteurs d'extension
-  Préserver les sites et bâtiments remarquables (église, châteaux, belvédère...)
-  Tenir compte de la présence de l'autoroute, classée voie bruyante, dans l'extension de la commune

